



Date 16/10/2023  
 Nom - prénom (\*)

Coordonnées postale  
 Adresse mail (\*):

**Contribution n°1 :**

- Pour éviter un déséquilibre écologique irréversible, on préconise de diminuer la consommation d'énergie fossile, de protéger la biodiversité en conservant haies, arbres et zones humides. Dans ce projet le Département va à l'encontre de ces préconisations en augmentant la vitesse des véhicules, en détruisant la végétation et donc la biodiversité. Recréer 50% des zones humides détruites à où ? Replanter des haies et des arbres à un jeune arbre n'est pas le symbole d'un arbre de 20 ans pour capter le CO2.

- Si l'accès à la dépendance, au regard de la carte des écoles, est supprimé, par où passeront les véhicules qui s'empruntent quotidiennement pour aller vers Nozay ou Laillé ? Par où passeront les véhicules de maintenance des écoles (pour mémoire : une école de l'école n°2 a dû être changée il y a peu d'années, dans ce cas quid des engins de lavage, des grues et des camions exceptionnels qui avaient transité par cette route ?

- Si les usagers utilisent la route communale à l'aplomb de la route de la Barre au carrefour de Tazeret ? La route n'est pas adaptée pour une circulation imprévue ? usages, une ferme, des maisons longeant la voie, une zone limitée à 50 km/h.

- Carrefour de Tazeret : il faudrait arrêter suffisamment l'axe de la zone de dépassement pour que les véhicules arrivés à 70 au carrefour → un ralentissement d'un radar ?

- Mais d'accès au chemin pédestre longeant le golf à comble ferait les utilisateurs du chemin pédestre / voie cyclable qui souhaitent rejoindre ce chemin ?

Dans le cadre de cette concertation publique, le Département de Loire-Atlantique met en œuvre une diversité de moyens pour permettre l'information et la participation d'un large public. Pour continuer à améliorer ce dispositif et mieux vous connaître, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce questionnaire :

**Sexe :**  Homme  Femme

**Âge :**

<input type="checkbox"/> -18 ans	<input type="checkbox"/> 40-59 ans
<input type="checkbox"/> 18-24 ans	<input checked="" type="checkbox"/> 60-69 ans
<input type="checkbox"/> 25-39 ans	<input type="checkbox"/> 70 ans et plus

**Catégories socio-professionnelles (selon l'INSEE) :**

- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers
- Sans activité professionnelle (sans emploi, étudiant, e...)
- Retraités

**Vous empruntez cette route (plusieurs réponses possibles) :**

- Quotidiennement
- Régulièrement
- Occasionnellement
- Pour votre activité professionnelle
- En tant que riverain
- Autre.....

(\*) voir mention page 2 sur l'exploitation des données personnelles

Date 27-10-2023

Nom – prénom (\*) [redacted]

Coordonnées postales [redacted]

Adresse mail (\*) : [redacted]

**Contribution n°2 :**

Après avoir supprimé les axes pi aboutissent sur la RD 771 cela entraînera automatiquement une circulation beaucoup plus dangereuse pour aujourd'hui. Ses voitures arriveront beaucoup plus vite l'installation d'un radar serait-il envisageable.

L'axe en pare évier sera supprimé comment ferait-il pour assurer la maintenance l'aménagement génère une barrière infranchissable sur la commune, les conducteurs ne peuvent plus la traverser, un aménagement pourrait-il être crée.

La plantation de nouvelles Haies est indispensable tout le long de la voie de dépassement pour atténuer le bruit et remplacer celles qui ont été détruites.

Dans le cadre de ce projet est-il vraiment utile de dépenser autant de financements Publics pour l'automobile, cette route a déjà fait l'objet d'un aménagement.

Dans le cadre de cette concertation publique, le Département de Loire-Atlantique met en œuvre une diversité de moyens pour permettre l'information et la participation d'un large public. Pour continuer à améliorer ce dispositif et mieux vous remercions de bien vouloir compléter ce questionnaire :

**Sexe :**  Homme  Femme

**Age :**

<input type="checkbox"/> 18-24 ans	<input type="checkbox"/> 40-59 ans
<input type="checkbox"/> 25-39 ans	<input checked="" type="checkbox"/> 60-69 ans
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 70 ans et plus

**Commune de résidence :**  
Saint-Vincent-des-Landes

**Catégories socio-professionnelles (selon l'INSEE) :**

- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers
- Sans activité professionnelle (sans emploi, étudiant, e...)
- Retraités

**Vous empruntez cette route (plusieurs réponses possibles) :**

- Quotidiennement
- Régulièrement
- Occasionnellement
- Pour votre activité professionnelle
- En tant que riverain
- Autre.....

(\*) voir mention page 2 sur l'exploitation des données personnelles



Date 30/10/2023  
 Nom - prénom (\*)

Coordonnées pc  
 Adresse mail (\*)

**Contribution n°3:**

Vous presentez ce projet pour sécuriser et fluidifier le trafic.  
 En 10 ans, 2 AVP matériels sur ce axe, même si 2 cisls toujours de  
 trop, est. il nécessaire de sécuriser cet axe.  
 Fluidifier le trafic ? Se passe à la semaine certains ne de  
 bockers sur cet axe, ≈ 6000 Vh/j. entre Treffieux et Nojay il y en a  
 ≈ 7000 Vh/j et il n'y a pas de bockers non plus.  
 - la "sécurisation" de carrefour de Jarrick avec un créneau P u Tourne à gauche  
 sera dangereuse, de plus avec le report de trafic des voies fermées.  
 - combien d'AVP sur les "Tourne à gauche" de Sans ve pas le carrefour de la gare ?

Dans le cadre de cette concertation publique, le Département de Loire-Atlantique met en œuvre une diversité de moyens pour permettre l'information et la participation d'un large public. Pour continuer à améliorer ce dispositif et mieux vous connaître, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce questionnaire :

**Sexe :**  Homme  Femme

**Âge :**  -18 ans  18-24 ans  25-39 ans  40-59 ans  60-69 ans  70 ans et plus

**Commune de résidence :**  
Saint-Vincent des Landes

**Catégories socio-professionnelles (selon l'INSEE) :**

- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers
- Sans activité professionnelle (sans emploi, étudiant, e...)
- Retraités

**Vous empruntez cette route (plusieurs réponses possibles) :**

- Quotidiennement
- Régulièrement
- Occasionnellement
- Pour votre activité professionnelle
- En tant que riverain
- Autre.....

(\*) voir mention page 2 sur l'exploitation des données personnelles

Date  
 Nom - prénom (\*)  
 Coordonnées postales : (\*)  
 Adresse mail (\*) :

Contribution n°4 : suite de la n°3.

Un aménagement ferait passer la circulation et le dev. Rpmment de trafic sur cet axe.  
 - Les communs de St Vincent pourra donc, afin de sécuriser et fluidifier le carrefour RD 771 / RD 66, mettre des Feux Tricolores ?  
 - Avez-vous réfléchi au carrefour RD 771 / RD 66, nombre d'AVP ?  
 - Il n'y aurait-il pas d'axe à sécuriser avant celui-ci, comme l'axe Bourran-Fay ou, il y a déjà eu 3 AVP Hétérogs. !!!

Dans le cadre de cette concertation publique, le Département de Loire-Atlantique met en œuvre une diversité de moyens pour permettre l'information et la participation d'un large public. Pour continuer à améliorer ce dispositif et mieux vous connaître, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce questionnaire :

Sexe :  Homme  Femme  
 Age :  -18 ans  40-59 ans  
 18-24 ans  60-69 ans  
 25-39 ans  70 ans et plus  
 Commune de résidence :

Catégories socio-professionnelles (selon l'INSEE) :

- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers
- Sans activité professionnelle (sans emploi, étudiant.e...)
- Retraités

Vous empruntez cette route (plusieurs réponses possibles) :

- Quotidiennement
- Régulièrement
- Occasionnellement
- Pour votre activité professionnelle
- En tant que riverain
- Autre.....

(\*) voir mention page 2 sur l'exploitation des données personnelles

St Vincent des Landes, le 30 octobre 2023



Conseil Départemental  
Monsieur le Président

3 quai Ceineray CS 94109  
44041 Nantes Cedex 1

**Nos Réf :** AR/KB -2023.10-002

**Objet :** Concertation créneau de dépassement RD 771

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'étude de concertation publique concernant le créneau de dépassement sur la RD 771 entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes, j'ai réuni les membres du Conseil Municipal pour que chacun puisse avoir une parfaite connaissance de ce dossier.

Une présentation a été faite par des techniciens du Conseil Départemental, à l'issue de cette présentation un débat s'est instauré et quelques interrogations sont apparues.

Concernant le lieu-dit du Jarrier, ce village situé à l'intersection de la RD 771 et de la VC7 sera à la proximité de la fin de la 2X2 voies et deviendra le seul endroit pour accéder et traverser la RD 771.

- Quels moyens seront mise en œuvre pour s'assurer que la vitesse sera respectée au carrefour, pour que cette intersection ne devienne pas un nouveau carrefour dangereux (radar, aménagement de la chaussée...)
- Comment les engins agricoles pourront-ils traverser la RD en toute sécurité ?
- Quelles seront les nuisances (sonores...) pour les riverains qui seront impactés directement par la voie de desserte qui va relier le terrain de Golf ?
- La voie communale N°131 ne débouchera plus directement sur la RD, quel sera l'impact du trafic sur la route traversant la Serfinais et le Point Simon (VC 7)
- Les élus s'interrogent aussi sur le gain de temps que va dégager cet aménagement.

- Dans le dossier, il est noté, que dans le cadre de la compensation des zones artificialisées, 50 % des 3 ha devront être compensés à proximité. Doit-on penser que des chemins communaux (CR 421) ou des zones de repos pourraient disparaître (Croix Laurent) ?
- Un chemin pédestre (CR9 ) en limite de Treffieux traverse la RD, quel sera sa future trajectoire ? pourra t'on traverser la RD à pied ?
- Les élus s'interrogent aussi sur une éventuelle augmentation du trafic liée à cette zone de dépassement, et de ce fait, de l'impact sur la traversée du carrefour de la Magdeleine (D46).
- Un parc éolien se situe en bordure de la VC 131, les engins de chantier utilisent cette RD pour y accéder. Comment feront-ils demain ?

A la fin de ce temps d'échange et après avoir posé les questions, j'ai invité chaque membre du Conseil Municipal à s'exprimer à bulletin secret. Les élus devaient notifier s'ils étaient favorables ou défavorables à cette zone de dépassement.

Sur les 19 conseillers municipaux en exercice, 13 étaient présents :

- 3 ont émis un avis favorable,
- 10 ont émis un avis défavorable,

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Alain RABU